



REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2021

Etaient présents : LACOSTE Pierre, LAMON Monique, ADER Patrick, GUINLE Marie-Laure, LAPEYRE Laurent, DUCASSE Jérôme, GUILHAUME Régis, BONNET Marielle, LOPEZ Nathalie

Absents excusés : LESTRADE Nicolas,

Secrétaire séance : ADER Patrick,

ORDRE DU JOUR:

- 1) Fermage des terres communales
- 2) Dissolution de l'Association Foncière de Réorganisation Foncière de Souvieux
- 3) Décision Modificative N°1
- 4) Décision Modificative N°2
- 5) Décision Modificative N°3

1) Fermage des terres communales

L'indice national des fermages s'établit pour l'année 2021 à 106,48 ;

La variation de l'indice national des fermages par rapport à l'année précédente est de + 1,09 %
- Arrêté du 12 août 2020 -

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Le calcul pour la valeur des prix à l'hectare s'établit comme suit pour l'année 2021

	Prix ha 2020 après application indice	Indice 2021	Prix Ha pour 2021
Las Garles Bédât Brouquissas Cassoulate	76,25 Euros	+ 1,09 %	77,08 Euros

Cizeros			
Baratet ou Marque Dessus – Lashaille	55,20 Euros	+ 1,09 %	55,80 Euros
Layerle	52,02 Euros	+ 1,09 %	52,59 Euros

Le tableau suivant donne la valeur de chaque fermage

Nom du fermier	Section	Quartier	Superficie	Prix Ha	Montant à payer
EARL BONNET 11, rue du Lavoir 65350 SOUYEAUX	WB 48	Brouquissas	1,8796]	77,08	377,41
	WB 52	Brouquissas	0,7554 } 4,8964		
	WB 35	Brouquissas	1,3093]		
	WB 17	Brouquissas	0,9521]	55,80	59,23
	WB 24	Baratet ou Marque Dessus	1,0615		
			5,9579		436,64
LAFFORGUE Sébastien 5 bis route de Tarbes 65350 SOUYEAUX	WB 29	Le Bédât	1,1101]	77,08	319,80
	WB 29	Le Bédât	1,4282 } 4,1489		
	WB 27	Le Bédât	1,6106]		
	B 206	Layerle	0,8846]	52,59	85,60
	B 206	Layerle	0,7431 } 1,6277		
			5,7766		405,40
SCEA DHUGUES 7, route de Coussan 65350 SOUYEAUX	B 206	Layerle	0,5868	52,59	30,86
	WB 8	Cizeros	0,3024	77,08	23,31
	WB 29	Le Bédât	1,1496]	77,08	237,50
	WB 29	Le Bédât	1,3825 }		
	WB 31	Le Bédât	0,0180 }		
	WB 32	Le Bédât	0,5311 } 3,0812		
	B 802	Lashailles	0,1291]	55,80	13,30
	B 802	Lashailles	0,1092 } 0,2383		
			4,2087		304,97
TOTAL GENERAL			15ha 94a 32ca		1 147,01 €

Voté à l'unanimité

1) Dissolution de l'Association Foncière de Réorganisation Foncière de Souyeaux

La création de l'AFRF avait pour but de financer les travaux connexes à l'aménagement foncier. Les travaux réalisés et l'emprunt soldé, l'objet de l'AFRF a disparu et n'a plus de raison de perdurer.

Suite à la délibération du Conseil Syndical de l'AFRF du 22 août 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et décide :

- **De solliciter la dissolution de l'Association Foncière de Réorganisation Foncière de Souyeaux**, celle-ci n'ayant plus d'activité depuis plusieurs années,

- **D'accepter le transfert de son actif à la commune de Souyeaux**, réparti comme suit : **869,95 € d'avoir financier et 70 109,89 € au titre des travaux d'agencement foncier**

- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions visant à la reprise de l'actif de l'Association**

Voté à l'unanimité

3) Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une modification des crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2021 et propose de voter les crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant €
615221	Entretien et réparations	-1000,00 €			
023	Virement à la sect° d'investissement	1000,00 €			
Total		0,00 €			0,00 €

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant €
204 - 000	Subvention d'équipement	1000,00 €	021	Virement de la sect° de fonct	1000,00 €
Total		1000,00 €			1000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

4) Décision Modificative N°2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une modification des crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2021 et propose de voter les crédits suivants :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant €
2111-041	Terrains nus	1386,00 €	203-041	Frais d'études	1386,00 €
Total		1386,00 €			1386,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les décisions budgétaires modificatives indiquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

5) Décision Modificative N°3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une modification des crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2021 et propose de voter les crédits suivants :

Dépenses d'Investissement**Recettes d'Investissement**

Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant €
21538-000	Installation, matériel et outillage – autres réseaux	-8 100,00 €			
204-000	Subvention d'équipement versée	8 100,00 €			
Total		0,00 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les décisions budgétaires modificatives indiquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité
